Maintien de la technique dite « clé d'étranglement » jusqu'à son remplacement...

Après les annonces du Ministre de l'Intérieur actant l'abandon de la technique dite « clé d'étranglement », Alternative Police CFDT a été le premier syndicat à réagir, et ce dès le 8 juin, et à lancer l'action :

« PLUS D'INTERPELLATION !! »

Alternative Police CFDT a maintenu la pression et ...

nos actions, notre mobilisation et notre détermination ont finalement eu raison de la suppression de ce geste technique essentiel !!

Dans une note, le DGPN maintient cette technique jusqu'à son remplacement qui émergera d'un groupe de travail, d'ici à septembre. Ce groupe sera mis en place à partir du 17 juin prochain.

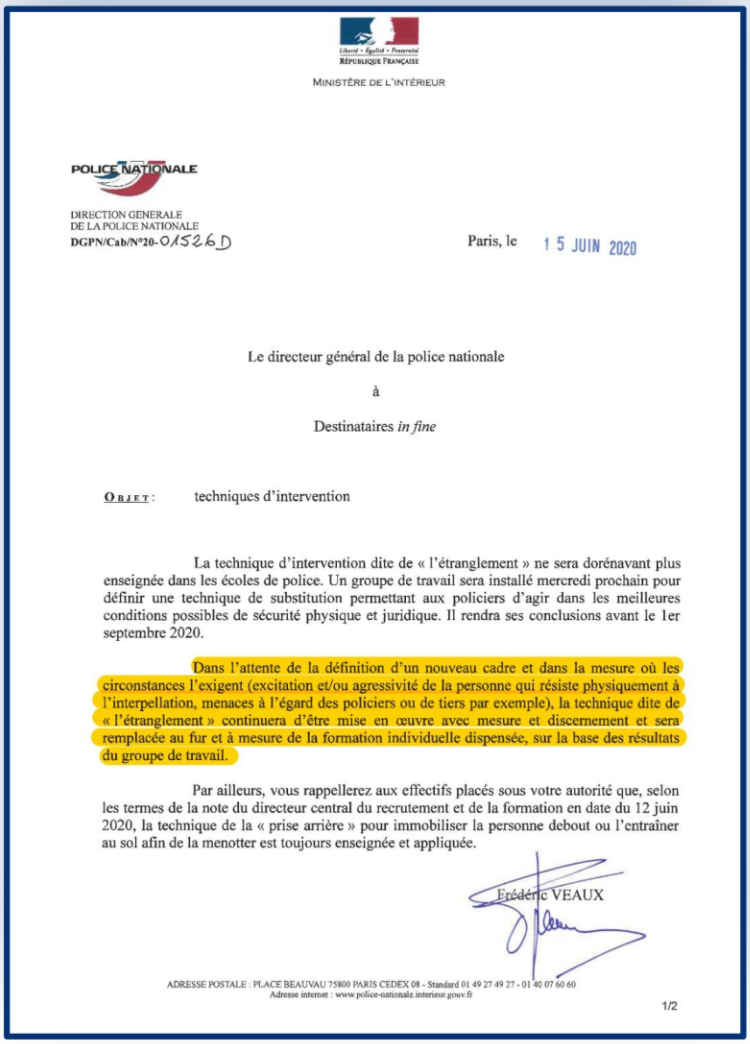

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

POLICE NATIONALE

DIRECTION GENERALE
DE LA POLICE NATIONALE
DGPN/Cab/N°20-01526D

Paris, le 15 JUIN 2020

Le directeur général de la police nationale

à

Destinataires *in fine*

OBJET : techniques d'intervention

La technique d'intervention dite de « l'étranglement » ne sera dorénavant plus enseignée dans les écoles de police. Un groupe de travail sera installé mercredi prochain pour définir une technique de substitution permettant aux policiers d'agir dans les meilleures conditions possibles de sécurité physique et juridique. Il rendra ses conclusions avant le 1er septembre 2020.

Dans l'attente de la définition d'un nouveau cadre et dans la mesure où les circonstances l'exigent (excitation et/ou agressivité de la personne qui résiste physiquement à l'interpellation, menaces à l'égard des policiers ou de tiers par exemple), la technique dite de « l'étranglement » continuera d'être mise en œuvre avec mesure et discernement et sera remplacée au fur et à mesure de la formation individuelle dispensée, sur la base des résultats du groupe de travail.

Par ailleurs, vous rappellerez aux effectifs placés sous votre autorité que, selon les termes de la note du directeur central du recrutement et de la formation en date du 12 juin 2020, la technique de la « prise arrière » pour immobiliser la personne debout ou l'entraîner au sol afin de la menotter est toujours enseignée et appliquée.

Frédéric VEAUX

ADRESSE POSTALE : PLACE BEAUVAU 75800 PARIS CEDEX 08 - Standard 01 49 27 49 27 - 01 40 07 60 60
Adresse internet : www.police-nationale.interieur.gouv.fr

1/2

VIGILANCE !

Cependant, cette note met juridiquement les collègues en danger puisque cette technique devra être « mise en oeuvre avec mesure et discernement » ....

Quelles conséquences ??

Est-ce que l'administration se déresponsabilise ???

PARIS, le 16 juin 2020

Bureau National
47-49, avenue Simon Bolivar 75019 PARIS
secretariat@alternativepn.fr - www.alternativepn.fr